

ÉDITORIAL

3

2026, ANNÉE DE LA SOUVERAINETÉ EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE PAIEMENTS ?

Le sujet de la souveraineté européenne est dans tous les esprits ces derniers temps. Parmi ses nombreuses dimensions, la souveraineté en matière de paiements numériques de détail est souvent évoquée comme une lacune urgente à combler. De fait, les deux-tiers des paiements numériques effectués en zone euro reposent sur des prestataires non-européens, principalement américains. La situation n'est pas uniforme avec des différences marquées d'un pays à l'autre : des solutions souveraines sont disponibles dans 14 pays de l'UE représentant 77% de la population; dans les 13 autres pays, il n'y a pas d'alternative aux *International Card Schemes* (ICS). Mais cette situation n'est pas une fatalité, et 2026 pourrait bien être l'année où une alternative européenne prendra son essor et atteindra une taille critique.

L'introduction de l'euro, en 1999, a bien consacré une souveraineté monétaire européenne — issue de la fusion des anciennes compétences nationales au sein de l'Eurosystème, conformément aux dispositions des traités. Elle a profondément harmonisé les paiements au sein de l'Union, sans toutefois instaurer une souveraineté européenne à tous les niveaux de la chaîne des paiements de détail : hormis pour les virements interbancaires et, pour partie, les plateformes de compensation, les infrastructures sont restées soit nationales, soit opérées par des acteurs non européens présents dans plusieurs pays.

La nature ayant horreur du vide, les solutions des géants américains Visa et Mastercard, fortes d'une taille critique déjà acquise, d'un réseau international bien développé, et faute d'alternative européenne, se sont imposées, de même que Apple Pay ou encore Google Pay. Leur prédominance ne remet pas en cause la souveraineté européenne en matière monétaire, mais elle l'affaiblit dans le domaine des paiements : bien que leurs activités en Europe soient strictement encadrées par le droit de l'Union européenne, la gouvernance de ces réseaux demeure celle d'entreprises étrangères.

QUEL LIEN ENTRE INFRASTRUCTURES DE PAIEMENT ET SOUVERAINETÉ ?

La littérature économique analyse généralement séparément le rôle des instruments et celui des infrastructures dans l'efficacité et la stabilité des systèmes de paiement. Mais comme elle n'aborde pas ces questions sous l'angle de la souveraineté, elle offre une grille de lecture incomplète pour comprendre les enjeux contemporains. Or, la souveraineté des paiements dépend à la fois de la nature de la monnaie et des infrastructures sur lesquelles elle circule.

Revenons d'abord sur la nature de la monnaie. La monnaie de banque centrale (billets et pièces) constitue l'actif ultime dans lequel les autres formes de monnaie — dépôts bancaires ou monnaie électronique — sont convertibles à parité, assurant la stabilité du système. Ce rôle d'ancrage n'implique toutefois pas qu'elle soit le moyen de paiement le plus utilisé (King, 2001), même si elle peut l'être pour certains usages. Dans toutes les économies avancées, ce rôle de moyen de paiement dominant est assuré par la monnaie de banque commerciale, plus souple, plus abondante et mieux adaptée aux besoins du quotidien.

Cet ancrage ne vaut évidemment que pour la monnaie régulée : il ne s'applique pas aux instruments privés non garantis, comme les crypto actifs, y compris les *stablecoins*, dont la valeur dépend d'actifs sous-jacents et de mécanismes de gouvernance échappant à la banque centrale. À cet égard, les *stablecoins* suscitent parfois des inquiétudes en matière de souveraineté monétaire et de souveraineté des paiements.

Leur développement doit être surveillé, mais le principal rempart réside dans la régulation (notamment MiCA¹), dans la solidité des infrastructures européennes, et dans l'offre d'alternatives offrant une version de la monnaie bancaire adaptée aux infrastructures DLT (*Distributed Ledger Technology*) et aux marchés tokenisés.

Quant aux infrastructures de paiement, la littérature abondante qui leur est consacrée — notamment au sein de la BRI, en particulier du CPMI (*Committee on Payments and Market Infrastructures*), et du FMI — traite de leur résilience, de leur efficacité ou de leur gouvernance. Mais elle les relie rarement à la question de la souveraineté, ce qui limite son utilité pour appréhender les enjeux actuels.

En considérant ensemble ces deux dimensions — la nature de la monnaie et les infrastructures qui permettent sa circulation — une évidence s'impose : la souveraineté des paiements requiert leur alignement. Ni l'instrument seul, ni l'infrastructure seule ne suffisent à l'assurer. Ainsi, un euro de banque commerciale qui circule sur des infrastructures non européennes ne garantit pas la souveraineté des paiements. À l'inverse, une infrastructure européenne — même innovante, même fondée sur une DLT — ne crée aucune souveraineté si l'instrument qui y circule n'est pas libellé en euro ou n'est pas émis par un acteur de l'Union européenne.

Les expériences internationales illustrent cette complémentarité. L'Inde a renforcé son autonomie en lançant UPI (*Unified Payment Interface*) en 2016, une infrastructure publique ouverte sur laquelle circulent des instruments libellés en roupies. Le Brésil a introduit PIX en novembre 2020, devenu un standard national pour les paiements en réais. La Chine a consolidé UnionPay dès 2002, soit bien avant de développer son yuan numérique (2020 en phase pilote). Dans tous ces cas, l'infrastructure a été le levier décisif, mais elle n'a produit de souveraineté que parce qu'elle faisait circuler la monnaie nationale sous gouvernance locale.

VERS UNE SOUVERAINETÉ DES PAIEMENTS RETROUVÉE

Plusieurs initiatives ont commencé à combler le vide européen en matière de paiements à partir de 2024. Wero est un service de paiement instantané commun couvrant initialement l'Allemagne, la Belgique et la France, basé sur un sous-jacent souverain (le *SCT Inst* ou virement instantané) permettant les paiements entre particuliers (P2P). Accessible aux particuliers directement depuis les applications bancaires, il permet d'effectuer gratuitement ou de recevoir un paiement en quelques secondes dans tous les pays participants.

¹ Règlement (UE) 2023/1114 du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 2023 sur les marchés de crypto-actifs, et modifiant les règlements (UE) no 1093/2010 et (UE) no 1095/2010 et les directives 2013/36/UE et (UE) 2019/1937.



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

ÉDITORIAL

4

Avant son apparition, l'Union européenne ne disposait d'aucune infrastructure véritablement commune conçue, gérée et opérée par des acteurs européens pour les paiements de détail. En un an, cette solution portée par EPI (*European Payments Initiative*), qui réunit une quinzaine de banques et d'acteurs européens des paiements, a séduit plus de 48 millions d'utilisateurs et traité 13 milliards d'euros de transferts. Des étapes supplémentaires essentielles sont prévues à partir de 2026 : l'extension au e-commerce, puis en points de vente physiques ; l'intégration de nouveaux pays, dont les Pays-Bas et le Luxembourg. Les marchés couverts par Wero représenteront alors 60% des transactions électroniques de l'UE.

Au-delà de ces initiatives, EPI travaille à un partenariat visant à construire l'interopérabilité avec les principales solutions de paiement mobile européennes : Bizum en Espagne, Bancomat en Italie, MB Way au Portugal et Vipps MobilePay dans les pays nordiques. Au total, la collaboration entre ces derniers et EPI représenterait près de 130 millions d'Européens.

Dans le même temps, plusieurs banques européennes poursuivent leurs travaux sur les dépôts bancaires tokénisés, qui permettront d'offrir une version de la monnaie bancaire, adaptée aux infrastructures DLT et aux marchés tokenisés. Ces dépôts tokénisés s'inscrivent dans la continuité du modèle monétaire existant et permettront de soutenir l'innovation sans fragiliser le financement bancaire.

Si 2026 confirme le succès de Wero, le pari de plusieurs banques européennes de bâtir ensemble une infrastructure de paiement véritablement européenne, capable d'assurer efficacement la circulation de la monnaie existante, sera en passe d'être réussi et la souveraineté européenne des paiements établie.

Dans l'économie réelle comme dans le domaine monétaire, les grandes avancées ne tiennent pas seulement aux innovations directement mises à disposition des usagers, mais aussi aux infrastructures — parfois spectaculaires, parfois discrètes — qui les rendent possibles et en démultiplient la portée. Rien ne s'oppose à ce que ces infrastructures décisives naissent de coalitions d'acteurs privés, à l'image des réseaux ferroviaires du XIX^e siècle en Europe.

Références :

King M. (2001), *No Money, No Inflation – The Role of Money in the Economy*, Bank of England Quarterly Bulletin.

[Mateos y Lago I. \(2026\), *The digital euro that Europe urgently needs. A tokenised version of the EU's currency for wholesale use would bring big benefits*, Financial Times, 7 January.](#)

Laurent Quignon

Responsable de l'équipe Économie bancaire des Études économiques de BNP Paribas

Sébastien Marinot

Directeur Stratégie et Relations de place — Cash Management chez BNP Paribas



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change